

L'an deux mille vingt-six, le 16 Avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 10 avril 2026

**Étaient présents** : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mme Isabelle CANNAERT et Mr Rémy CEZILLE, tous deux excusés. Ce dernier ayant donné pouvoir à Mme Olga RUTAR.

**Ordre du jour** :

- Vote du CFU 2025
- Affectation du Résultat
- Vote de la Fiscalité locale
- Vote du Budget 2026
- Présentation des projets et vote des travaux 2026-2027 :
  - o Autorisation lancement Appel d'Offres Parc
  - o Autorisation lancement dernière Phase Eglise
- Autorisation demande de prêts relais TVA et subventions
- Décision sur devenir du Bien sans Maître
- Modifications délibérations commission appel d'offres, impôts
- Ajout à l'ordre du jour : commission aménagement foncier
- Questions diverses

**1/ Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les chiffres présentés la dernière fois, pourtant validés par la Trésorerie étaient erronés. Il faut donc présentés les nouveaux chiffres au vote.

Il est procédé à l'élection du Président de séance, à savoir : Mr Claude JEAN.

	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION DU RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER  Recettes Dépenses	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	- 97 230,78 €		54 341,19 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	- 42 889,59 €
FONCT.	153 332,00 €	97 230,78 €	43 643,71 €			99 744,93 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>99 744,93 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	42 889,59 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	56 855,34 €
Total affecté au c/ 1068 :	42 889,59 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 42 889,59 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	56 855,34 €

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de BRIE ;

Vu le CFU de la commune de BRIE ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire se retire préalablement au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de BRIE et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2/ Vote de l'affectation du Résultat d'exploitation**

Au 31 décembre 2025, la commune présente un excédent de 56 855,34 euros ; avec un déficit d'investissement de 42 889,59 euros et un excédent de fonctionnement de 99 744,93 euros.

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter le report du résultat d'exploitation sur l'année 2026.

## **3/ Vote de la Fiscalité Locale**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour cette année nous pouvons reconduire les taux des années précédents à savoir :

- taxe d'habitation : 15,51 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,94 %.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit : taxe d'habitation : 15,51 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,38 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,94 %

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **4/ Vote Budget Primitif 2026**

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les montants reportés sont similaires à ceux de l'année dernière. Des ajustements ont été faits à la hausse notamment en ce qui concerne le coût de l'énergie, des carburants et des combustibles.

Pour les recettes nous sommes partis sur les mêmes bases, comme évoqué précédemment, la fiscalité locale reste inchangée.

Au niveau des dépenses d'investissement il est prévu d'inscrire :

- L'assainissement de la salle pour un montant de 20 493 € HT, soit 24 591,60 € TTC,
- L'aménagement d'un parc paysager et récréatif pour un montant de 160 100 € HT, soit 192 120 € TTC. Concernant ce dossier des économies seront réalisées lors de la prise de décision finale.
- La dernière phase des travaux de l'église pour un montant de 293 860€ HT soit 352 632 € TTC.

En ce qui concerne les recettes d'investissement :

- Pour l'assainissement de la salle nous avons obtenu une subvention du Conseil Départemental de 8037 €,

- Pour le parc, nous avons obtenu 2 subventions du Conseil Départemental pour 54 900 € et 8 540 € au titre de deux dispositifs différents, une autre subvention de l'Etat pour 17 112 € et une dernière de la Région pour 20 000 €,
- Pour l'église nous avons obtenu une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 117 544 €, la dotation de la fondation du patrimoine pour 100 000 €, la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous subventionne à hauteur de 69 170 €.

Monsieur le Maire propose de souscrire des prêts relais qui permettront de gérer la trésorerie au mieux par avances de subventions et de TVA pour ces différents projets.

Après délibérations, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents de voter le budget primitif 2026.

En vue des différents projets d'investissement, l'assemblée :

- décide de lancer la procédure d'appel d'offre pour l'aménagement du parc récréatif et paysager et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.
- est donc favorable à la poursuite des travaux concernant la dernière phase de l'église.
- 

#### **5/ Autorisations de demandes de prêts relais TVA et subventions**

Après l'exposé des projets d'investissements (parc paysager et récréatif, église) à venir, Monsieur le Maire présente les plans de financement à l'assemblée.

Afin d'accompagner en terme de trésorerie la commune dans ces projets, il apparaît opportun d'avoir recours à des financements court terme, concernant les avances de subventions et TVA.

Contact a été pris auprès du Crédit Agricole qui nous accompagne depuis plusieurs années.

Après délibérations, les membres de l'assemblée décident, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le crédit agricole afin d'étudier nos demandes de prêts relais et de souscrire des prêts relais pour les avances de subventions et TVA concernant les travaux du parc et de l'église.

Tout pouvoir est donné à Mr le Maire concernant ce dossier. Il pourra d'ailleurs signer tout document relevant de ce dossier.

#### **6/ Décision sur le devenir du bien sans maître**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'acte du Notaire est revenu du bureau des hypothèques et a donc été enregistré.

Par ailleurs, contact avait été pris avec le service des domaines en vue de faire évaluer le bien situé au 7 rue d'Enfer. Ces services ne sont pas compétents en la matière sur ce dossier. Une évaluation par agence est donc en cours.

Deux choix s'offrent à la commune, le 1<sup>er</sup>, réhabiliter le logement et le mettre en location, le 2<sup>nd</sup> vendre l'immeuble en l'état.

Après délibérations, les membres de l'assemblée décident, à l'unanimité des membres présents, de mettre en vente l'immeuble.

Tout pouvoir est donné à Mr le Maire concernant ce dossier. Il pourra d'ailleurs signer tout document relevant de ce dossier.

#### **7/ Modifications de délibérations**

- Concernant la commission appel d'offres, Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale, que la Préfecture a fait savoir que la délibération prise lors du dernier conseil était irrégulière.

En effet, la commission appel d'offres doit être composée du Maire (de droit), trois titulaires et trois suppléants.

Après délibérations, Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que les personnes suivantes feront partie de la commission appel d'offres : Mr Marc SAINTOT, Maire, de droit, Mme Olga RUTAR, Mr Antoine DAUDRE et Mr Claude JEAN, Titulaires, Mr Jacques NAILLON, Mr Rémy CEZILLE et Mme Virginie IDE, Suppléants.

- Concernant la commission impôts fonciers, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de la direction générale des finances publiques un courrier lui notifiant que la commune devait proposer 24 noms pour ladite commission.

La Direction Générale des Finances Publiques déterminera par la suite les 12 Titulaires et les 12 Suppléants.

Il est donc proposé les personnes suivantes : Mr CEZILLE Rémy, Mme IDE Virginie, Mr NAILLON Jacques, Mr DAUDRE Antoine, Mme CLIN Béatrice, Mr ETEVE Henry, Mme CANNASSE Marie-Jeanne, Mr FONTAINE Jean-Pierre, Mr LONGO Jacky, Mr LENTE Jean-Pierre, Mme LENTE Nadine, LABELLE Jacques, Mr BEGLIOMINI David, Mme RUTAR Olga, Mr LEGAY Patrick, Mr JEAN Claude, Mme CANNAERT Isabelle, Mme MOLINARO Élodie, Mme GAUDEFROY Cathy, Mme MESSACI Khedidja, Mme TROISVALLET Bernadette, Mme CAUSSIN Valérie, Mme BRUET Anne-Marie, Mr MERCIER Richard.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte la proposition.

- Concernant les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire, la Préfecture a fait part de quelques observations et a notamment rappelé que la liste était exhaustive et qu'elle pouvait donc faire l'objet de modifications.

Les points concernés sont notamment l'article 22 qui vise le droit de priorité, l'article 26 qui vise les demandes de subventions et l'article 27 qui vise les demandes d'autorisation d'urbanisme sur les biens communaux. Il est donc proposé de supprimer ces articles de la liste des délégations, le moment venu ces différents points seront étudiés lors d'un conseil municipal et feront l'objet de délibérations à part entière.

### **8/ Commission aménagement foncier**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la nomination des membres de la commission d'aménagement foncier en tant que propriétaires. En effet, ces derniers sont nommés pour 6 ans et doivent être renouvelés après chaque élection municipale.

La chambre d'agriculture propose de reconduire les personnes ayant été nommées en 2020, à savoir deux titulaires Mr IDE Philippe, Mr CEZILLE Rémy et un suppléant Mr ETEVE Henry.

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de valider cette proposition. Mr IDE Philippe et Mr Rémy CEZILLE sont donc nommés titulaires et Mr ETEVE Henry est nommé suppléant.

Etant ici précisé que, Mr Antoine DAUDRE, 2<sup>nd</sup> adjoint souhaite représenter la commune et son suppléant sera Monsieur le Maire.

### **9/ Questions diverses**

**Sisco** : Le nouveau bureau a été élu Mme RIMBAUD d'Estrées-Mons est présidente et Mr ORR de Villers-Carbonnel est vice-président. Une réunion se tiendra prochainement pour le vote du budget.

**Cimetière** : Olga, Rémy et Antoine vont élaborer un plan informatisé du cimetière afin d'en simplifier la gestion. Il s'agit là d'un travail de grande envergure

Une procédure de reprise de concessions sera sûrement menée par la suite.

Des remerciements sont adressés à Mr Christian FLAMAND pour son travail remarquable et ses recherches pour la tombe des soldats.

**Vidéoprotection** : Cityprotect nous a envoyé un devis pour le projet d'extension. Ce dernier va être revu afin de confirmer le montant.

**Manifestations** : 1<sup>er</sup> Mai réderie - 2 Mai tours de manège gratuits et goûter, Commémoration du 8 Mai, 16 Mai Fête du bois, 14 Juillet en milieu de journée défilé en musique (fanfare) jusqu'au monument avec un dépôt de gerbe, retour sur la Place avec différents jeux, apéro quiz à 18h30, 31 Juillet Ciné plein air avec concerts organisé par le Département qui a choisi notre commune, projection du film « ALL INCLUSIVE » avec distribution de pop-corn et barbe à papa, les associations du village s'occuperont des sandwiches et de la buvette, 19 et 20 Septembre journées du patrimoine, 18 Octobre repas des aînés, octobre marche octobre rose, 04 novembre jeux intergénérationnels, Commémoration du 11 Novembre, 06 Décembre marché de Noël et 13 Décembre arbre de Noël.

Concernant le repas des aînés, étant donné la situation économique, la commune est elle aussi impactée par la hausse des prix, il paraît donc opportun d'augmenter le seuil d'âge pour les bénéficiaires et de passer de 65 à 70 ans à compter de cette année.

Prochainement notre équipe rencontrera les dames du village en vue d'orchestrer la journée de la femme.

La séance est levée à 20h40.

Pour extrait conforme,



Le Maire, Marc SAINTOT